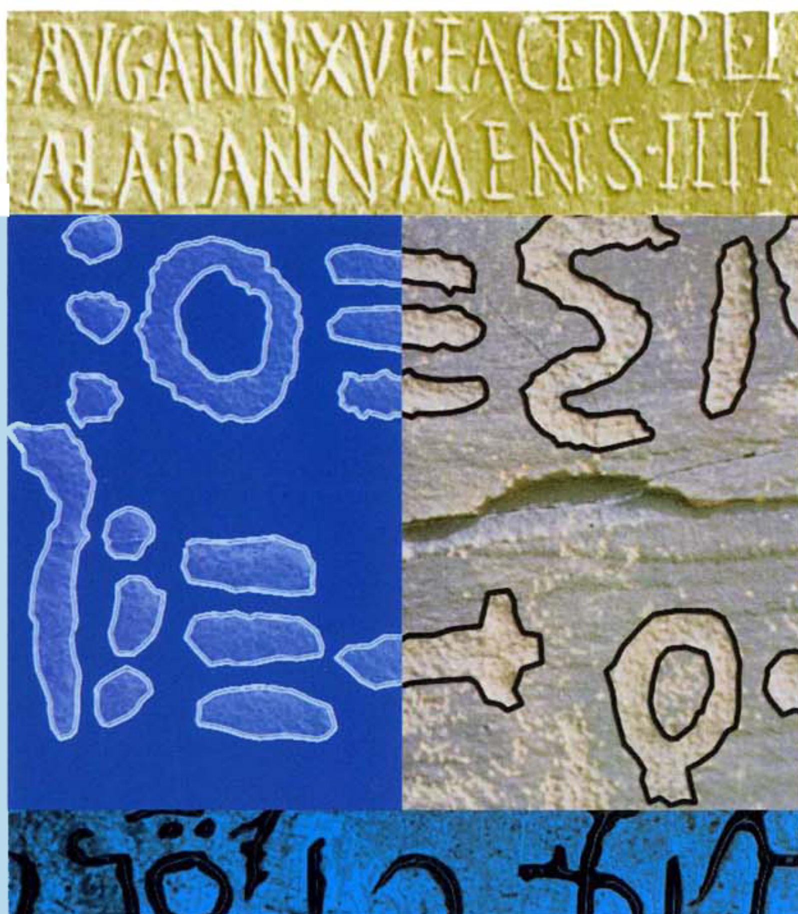
DÉBUTS DE L'ÉCRITURE AU MAGHREB



Fondation du Roi Abdul-Aziz Casablanca

DÉBUTS DE L'ÉCRITURE AU MAGHREB

DÉBUTS DE L'ÉCRITURE AU MAGHREB

Actes des colloques organisés à Casablanca par la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, les 17-18 janvier et 18-19 avril 2002

Coordination de l'exposition et des colloques :
M'hamed Hassine Fantar
Ahmed Siraj

Fondation du Roi Abdul-Aziz Casablanca

Remerciements

La Fondatiàn exprime ses plus vifs remerciements à toutes les personnes et institutions qui ont bien voulu mettre à sa disposition les photos qui ont servi à illustrer cet ouvrage ainsi qu'aux personnes qui ont contribué au travail éditorial.

Bd de la Corniche, Aïn Diab, Anfa, Casablanca
Tél. : (212) 22 39 10 27 / (212) 22 39 10 30
Télécopie : (212) 22 39 10 31
E-mail : secretariat@fondation.org.ma
Site Internet : http://www.fondation.org.ma
Dépôt légal : 2004/2289
ISBN : 9981-0-3574-5

L'apport des inscriptions libyques

PAR MANSOUR GHAKI*

* Institut national du patrimoine, Tunisie

L'apport du libyque sera ici abordé d'après les inscriptions et l'épigraphie libyques ; j'exclurai les inscriptions rupestres parce que je ne maîtrise pas le vaste champ des milliers d'inscriptions gravées ou peintes à flanc de collines, dans des abris naturels et parfois sur de simples blocs affleurant naturellement. Le travail d'inventaire des inscriptions libyco-berbères, entrepris par nos amis Aghali et Drouin, donnera sans nul doute des résultats importants pour le domaine libyco-berbère en général et pour la partie libyque en particulier.

Dans son article « Que savons-nous du libyque ? », J. G. Février précise que « les points de contact entre l'épigraphie libyque et l'épigraphie punique et néopunique sont si nombreux que tout punicisant est obligé, bon gré mal gré, de s'intéresser au libyque ; qui plus est, je crois que l'expérience du punicisant est nécessaire au berbérisant qui aborde l'étude des textes libyques ». L'intérêt ne se limite plus aux punicisants : tous ceux qui s'intéressent au monde libyque, à l'antiquité de l'Afrique du nord, à l'histoire de la région se sont trouvés, je dirais naturellement, obligés de s'intéresser au libyque en tant que langue mais aussi et surtout en tant qu'écriture.

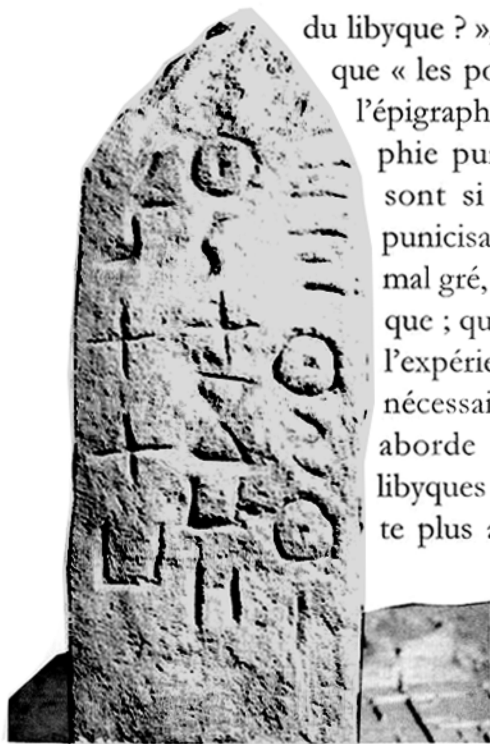


Fig. 5
Inscription libyque funéraire de Maghrawa (Tunisie)

Pour paraphraser James Février, demandons-nous : que trouvons-nous dans le recueil du père Chabot ?

- des textes bilingues punico-libyques d'une importance capitale puisque ce sont ceux surtout qui ont permis de déchiffrer l'écriture libyque ;
- des bilingues latino-libyques ;
- des inscriptions monumentales dites « officielles » ;
- enfin de brèves épitaphes.

L'apport intrinsèque

1. Pour essayer de retrouver *la langue mère*

– **Le vocabulaire** : la nature des inscriptions limite le nombre de certitudes. En effet, les textes sont courts, alignés, comprennent un mot par colonne et accusent une absence presque totale de phrase avec verbe, sujet, complément. Ceci dit, grâce aux bilingues et surtout grâce à *RIL 1*, la bilingue du mausolée, nous avons quelques mots libyques ; à ce propos la liste des mots sûrs demeure limitée ; 10 selon Février : *U*, *ULT*, *MT*,

NBB, *ZLH*, *SQRH*, *KSL MNKDH*, *GLD*, *GLDMCK*, « D » pour et, avec.

– **La grammaire** : je préfère laisser cet aspect-là aux linguistes et me limiterai à faire remarquer que le nombre élevé de suffixes et préfixes montre qu'il s'agit d'une langue agglutinante (*s* suffixe de la 3e personne du masculin singulier, le suffixe *t* pour le féminin).

– Grâce aux deux bilingues, *RIL 1*, celle du mausolée d'Atban, et *RIL 2*, celle dite « de Massinissa », nous avons une donnée avérée : *l'alphabet de Dougga* (Galand : *Le libyque de Dougga*).

2. L'anthroponymie (essentiellement l'onomastique)

Les tables données par Chabot dans le recueil des inscriptions libyques ainsi que les nouvelles découvertes illustrent la richesse de l'onomastique libyque. Certains mots attestés dans les inscriptions libyques sont des formules funéraires, peut-être même cultuelles. On rencontre aussi des noms de tribus ou de clans. Camps a d'ailleurs publié un article intitulé « A la recherche des Misiciri : cartographie et inscriptions libyques » dans lequel il propose de voir dans le terme *MSKRH* ou *Misiciri* une tribu formée de « cinq clans ou factions : *SRMMH*, *NNDRMH*, *NSFH*, *NZFH* et *NBYBH* », tous ces groupes vivant dans une région située entre Tuburnica et Thullium, la région dite des « alpes numidiques » ou des « monts de la médjerda ».

3. Les formules « funéraires »

Certains mots reviennent plusieurs fois dans les inscriptions funéraires, ils suivent ou précèdent le nom du défunt et celui de son père. Ainsi, à titre d'exemple :

– *BNS* revient 240 fois ; *RCH* 80 fois ; *MSUH* plus de 80 fois. L'exemple de la bilingue *RIL 31* de Makthar est à cet égard édifiant, le texte néopunique comptant 5 lignes et commençant ainsi : « *'BN Z TN' 1* "Baal Hanon fils de Ipdt" ». Dans la partie libyque, on retrouve *BHNH W IPDT MDITH* dans le registre inférieur, tandis que dans celui du haut, on trouve la formule *MSUH MULH MNKDH*.



Fig. 6
Fragment d'une inscription libyque de Makthar (Tunisie)

Dans la bilingue *RIL 72* de Borj Hellal, toujours en Tunisie, le texte néopunique donne *A YGWKN* fils de *KNRDT*, ont été érigées ces pierres. La partie libyque se présente ainsi : « *YGWKN W KNRDT NNBIH* », le dernier mot exprimant peut-être l'acte funéraire.

4. L'organisation administrative et politique

La bilingue *RIL* de Massinissa et, dans une mesure plus importante, les autres textes libyques, une dizaine aujourd'hui, nous donnent une liste de titres et fonctions en usage durant le règne de Micipsa et peut-être déjà sous Massinissa. Il est également possible qu'ils aient été en usage sous Jugurtha. Disons, pour schématiser, que durant le second siècle avant J.-C., ces titres et fonctions existaient.

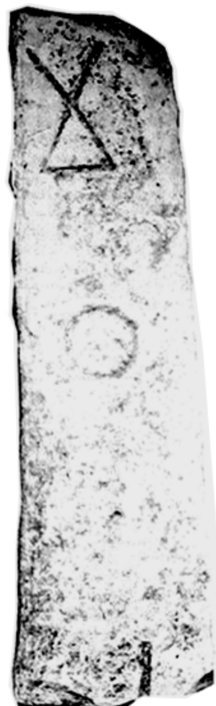


Fig. 7
Fragment d'inscription libyque de Makthar (Tunisie)



Fig. 8
Inscription libyque « Officielle » de Dougga (Tunisie)

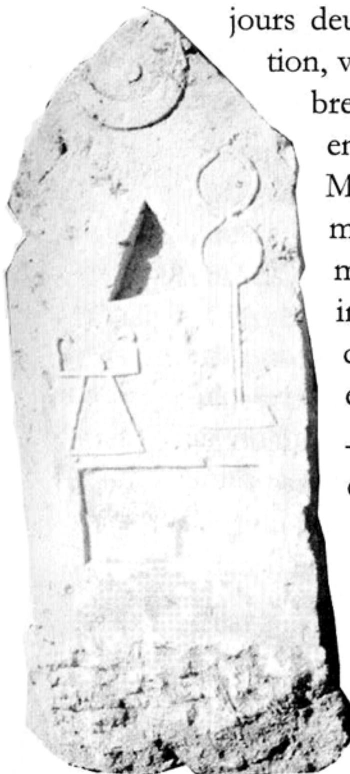
Fig. 9
Inscription néopunique votive, Le Kef (Tunisie)

Les titres et fonctions :

Les inscriptions « officielles » de Dougga donnent une série de titres et de fonctions. Certaines sont traduites dans la bilingue de Massinissa, d'autres sont transcrites. Elles sont « impossibles » à traduire parce que sans correspondance dans le schéma punique.

– *GLD* : ou roi, prince, majesté ;

– *MWSN* : chef des Cent : ils sont toujours deux, dans le système en question, venant juste derrière les membres de la famille royale – les rois en place – l'An dix du *GLD* Micipsa de la bilingue *RIL 2* mais aussi *GYY* et Massinissa mentionnés dans la même inscription alors qu'ils sont décédés, en somme les ex-rois et les princes ;



– *GZB* : est transcrit en libyque et n'est donc pas expliqué ;

– *GLDMSK* : selon la traduction punique, chef des cinquante hommes, sans que l'on sache de quels hommes il s'agit ;

– *GLDGMYL* ;

– *MSSKWY* : n'est pas traduit non plus ;

– *CKN* : traduit par Baal ;

– *BZN* : pose un problème. Il est attesté à Dougga suivi soit par un toponyme, soit par le terme *TWNTH*, dans *RIL 7*. Février puis Galand y ont vu un verbe exprimant l'acte sujet de l'inscription, mais il est possible qu'il s'agisse d'un mot, ou encore d'une fonction.

Je rappelle que Salem Chaker a proposé, en reconnaissant dans les deux un élément *SK(W)*, qui est une racine berbère signifiant construire, de voir dans *GLDMSK* et *MSSKWY* le sens de « responsables de la construction, conducteurs de travaux, chefs de chantier, architectes ». Comme le punique connaît les termes « architectes », « responsable », « chef », cette lecture pose problème.

Cette organisation n'est d'inspiration punique qu'en partie seulement car il est des fonctions que le punique ne connaît pas et qu'il transcrit ; de même qu'il y a des fonctions que le punique semble traduire, toutes ne sont donc pas attestées dans le système phénico-punique ; cela a fait dire au professeur Sznycer que « le fait qu'on ait recouru à une simple traduction prouverait qu'il s'agissait d'une institution particulière et spécifique » ; cette remarque s'appliquerait aussi, à mon avis, aux fonctions « traduites ». Ce qui est en revanche spécifiquement punique, c'est l'esprit. Dougga, et les autres villes aussi, tout en dépendant d'un système royal centralisé, avait un magistrat éponyme, ainsi qu'une structure, les *CKN,* ou Baali, qui veillait aux affaires de la cité, du

moins était-elle chargée des opérations édilitaires. Nous savons par ailleurs que la ville avait eu des suffètes, etc. A ce propos rappelons qu'il ne faudrait surtout pas se limiter au libyque pour étudier l'organisation administrative et politique, les sources puniques mais aussi latines renfermant beaucoup d'informations. Nous renvoyons à l'exemple des *'ŠL* de l'inscription du massouge, les anciens de Theveste dont parle Diodore, les « préfets » de Jugurtha cités par Saluste, etc.

L'apport extrinsèque

1. La répartition de l'épigraphie libyque

Lorsque j'ai établi la carte de la répartition des inscriptions libyques (5 cartes : une des inscriptions libyques de Tunisie, 2 cartes des inscriptions libyques des deux Numidies, l'orientale et l'occidentale, la carte des inscriptions libyques du Maroc et une carte positionnant les bilingues), j'ai précisé que la réalisation de ces cartes et leur lecture se devaient d'être à la fois nuancées et prudentes :

– prudentes : car il s'agit d'un état de la connaissance ;

– nuancées : car une carte est plate, elle met sur le même plan des textes de natures et d'époques différentes.

Rappelons les conclusions provisoires de ce travail :

En Tunisie, la zone de prédilection des inscriptions libyques est l'intérieur du pays (nord ouest, centre ouest et le Sud) ; en Algérie, la région des plateaux, la haute vallée de la Mejerda, la vallée du Méllegue, la Cheffia, la région de Sétif (en somme le pays massyle) ; il y a très peu d'inscriptions libyques dans l'ouest algérien. Au Maroc, où le nombre de stèles épigraphes libyques demeure relativement faible, on rencontre l'épigraphie libyque dans l'arrière pays de Tétouan, les vallées du Sebou et du Bou Regreg. Il ne semble pas qu'il y ait d'inscriptions libyques, encore moins d'inscriptions puniques au sud de l' 'Um er-Rabî'.

La répartition nous donne néanmoins une idée de l'extension du domaine libyque. Ce dernier couvre presque toute la Libye, à laquelle il faut ajouter les îles Canaries. Il n'y a de libyque ni en Cyrénaïque, ni sur le littoral nord africain dominé par le punique, ce qui revient à dire que le libyque s'est répandu à un moment où ces deux parties de la région étaient dominées par d'autres écritures : le grec en Cyrénaïque et le phénicien-punique dans le territoire punique.

Ce constat nous renvoie à la question de la datation : le libyque ne peut en aucune façon avoir existé avant les deux écritures grecque et punique, il est très probable qu'il s'est développé à un moment où ces écritures étaient déjà installées, mais pas avant le milieu du premier millénaire avant J.-C.

2. La répartition des formes d'écriture

Le titre de la communication de René Rebuffat résume le problème, il y a plusieurs écritures. Nous verrons qu'on ne peut pas désigner ces écritures comme étant toutes des alphabets :

– Le libyque de Dougga ;

– Le libyque oriental ;

– Le libyque de Bu Njem ;

– Le libyque des Canaries ;

– Le tifinagh et ses variantes ;

– Les signes énigmatiques, etc.

Il y a un problème de chronologie, c'est l'addition de ces différentes écritures qui forme le libyque ; il faut se garder de mettre sur le même plan des écritures, certes proches, mais différentes. Nous ne sommes sûrs que de trois faits :

1 – déjà dans l'Antiquité, l'Afrique du Nord était régionalisée ;

2 – ces textes ne sont pas contemporains les uns des autres ;

3 – le degré d'évolution de la société en général et de son mode d'expression en particulier n'est pas le même, en raison justement de cette régionalisation que j'évoquais plus haut, selon l'existence ou l'absence de contact avec le punique, en tant qu'écriture mais aussi en tant que civilisation.

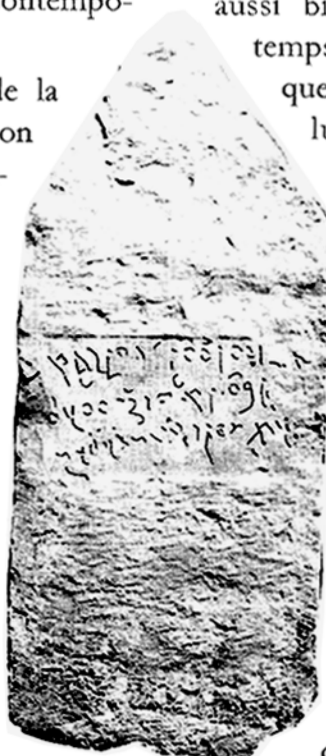


Fig. 10
Inscription néopunique funéraire de Dougga (Tunisie)

Le libyque de Dougga correspond aux inscriptions en écriture horizontale, à savoir les deux bilingues punique/-libyque du Mausolée et de Massinissa, datées pour la première du IIe siècle, sans plus de précision ; pour l'autre de 138 av. J.-C. C'est là, me semble-t-il, tout ce dont nous disposons en fait d'inscriptions horizontales datant de la période des règnes numides du second siècle Massinissa, Micipsa et Jugurtha. Il y a là une influence du punique et aussi une cohérence dans l'écriture d'un véritable alphabet.

Le libyque de Bu Njem : il s'agit de graffitis portés sur l'enduit d'un monument romain daté du IIIe siècle après J.-C. Pour le reste, c'est-à-dire le libyque dit occidental, en fait attesté aussi bien à Hanchir Kanfir (dans la région des Matmata au sud-est de la Tunisie) qu'au Maroc et dans l'ouest algérien, le nombre de signes, leur complexité nous porte à parler d'écriture et non d'alphabet structuré et cohérent.

L'apport de ces données est double. Elles montrent d'abord l'évolution historique et culturelle de ces écritures. Le libyque de Dougga est ainsi le résultat aussi bien d'une évolution dans le temps que de l'influence du punique. Le libyque dit occidental, qui lui est à la fois contemporain et plus ancien, n'a quant à lui pas subi une influence aussi marquée. La preuve nous en est fournie par les bilingues de Lixus, écrites dans un libyque proche de celui de Dougga. Il apparaît d'autre part que les deux écritures sont celles de sédentaires. Cependant, le libyque de Dougga, officialisé parce qu'utilisé par le pouvoir et l'élite, appartient à la sphère citadine, tandis que le libyque occidental reste populaire, presque anarchique.

3. Les inscriptions bilingues

La carte des bilingues qu'elles soient en libyque/punique ou en libyque/latin montre que le libyque a coexisté avec d'autres écritures utilisées durant l'antiquité préromaine et romaine. Le bilinguisme ne s'est pas arrêté aux portes des cités punicisées ou des zones romanisées, il est au contraire attesté un peu par-

tout. Cependant, le nombre de découvertes demeure limité par rapport à l'épigraphie punique, néopunique et latine (les inscriptions se comptent dans ces langues par milliers).

4. La société

L'apport de l'écriture libyque aide à mieux saisir la société libyque durant les derniers siècles du premier millénaire avant et les premiers siècles après J.-C. : c'est une société bilingue, sédentaire mais pas nécessairement citadine. C'est une société éclatée car ce sont les Libyens sédentaires qui ont écrit, à la différence semble-t-il des Libyens nomades dont parle Hérodote. Ainsi, les limites du libyque seraient aussi les limites du mode de vie, de la sédentarisation par rapport au nomadisme, de la culture du sol (céréales et arboriculture) par rapport à la vie pastorale. La carte de l'extension de l'araire établie par Camps recoupe en effet la carte de la répartition du libyque.

L'intérêt porté aux études libyques évoquées au début de ce texte n'est pas sans risques. Je n'en citerais que deux :

– Reconstitution d'une « langue » reposant essentiellement sur les « grands parlers actuels », le qualificatif « grand » se trouvant limité aux parlers étudiés ;

– Explication des mots libyques parvenus jusqu'à nous par les parlers actuels ; l'opération doit être menée avec précaution ; seuls les sens panberbères doivent être utilisés, toutefois, il ne faut pas non plus tomber dans la facilité des corrections, encore moins dans la dissection. Je donnerai deux exemples :

– *MSNSN* : *MS –NSN* : l'explication littérale admise est « chef de eux, "leur chef à eux" », on pourrait « jouer » sur les significations et proposer dans Massinissa « *iMis in sin* "leur fils" ».

– *WRLZ*, un nom en *WR* et *LZ* « celui qui n'a pas faim », *WR*/*WL* étant attesté comme suffixe de négation et *iLz*, avoir faim et *tluza*, faim. Je vois mal quelqu'un appeler son fils « celui qui n'a pas faim » à la rigueur on peut appeler quelqu'un *Chib-an*, le rassasié.

La recherche universitaire se doit d'être garante de ce qui peut se faire et surtout de ce qui ne doit pas se faire. Car, encore une fois, le domaine libyque, ne serait-ce qu'à cause des données dont nous disposons, reste un domaine intéressant certes, mais aussi fragile.

Ecriture libyco-berbère et alphabets libyques

Par Mansour Ghaki

Le domaine de la recherche historique touchant l'Afrique antique dans sa période pré-romaine a été longtemps confronté à une confusion terminologique, et l'écriture des populations autochtones n'a pas échappé à ce flou. Ainsi, a-t-on qualifié cette écriture de numidique et de massyle, et même l'a-t-on attribuée à Massinissa.

Il est aisé de voir que le concept n'est pas neutre, pire, il induit en erreur : qualifier ce mode d'expression de numide revient à le confiner dans une partie relativement restreinte de l'espace géographique qu'il couvre réellement ; parler d'écriture massyle revient à accréditer l'idée d'une exclusivité massyle ; un simple coup d'œil sur une carte infirme cette idée.

Il est temps de réserver les termes *massyle* et *masaessyle* aux tribus et aux royaumes qu'elles ont mis en place à un moment précis de l'histoire de la région ; on limitera ainsi l'usage des termes libyco-berbères et libyques à l'écriture et à l'alphabet.

Tandis que l'on parlera d'écriture libyco-berbère, on qualifiera les différentes formes prises par cette écriture durant l'Antiquité d'alphabets libyques.

Le choix du terme libyco-berbère s'impose puisqu'il couvre non seulement la période antique mais aussi le Moyen Age et les temps modernes et contemporains. On utilise encore de nous jours cette écriture chez les Touaregs. Par contre le libyque sous-tend une distinction entre les alphabets antiques des Tifinaghs et des alpahabets modernes et contemporains.

L'écriture libyque

Elle se caractérise par des signes de forme géométrique, rigide et se présente verticalement et de bas en haut, les rares exemples d'écriture horizontale s'expliquant par l'influence punique. C'est une écriture consonantique.

Quelque 1300 inscriptions ont été découvertes à ce jour dont la majeur partie a été gravée sur des stèles. Nous disposons tout de même de quelques exemples d'inscriptions sur céramique (Tiddis, Sila et peut être Rachgoun), de quelques signes sur la paroi d'une chambre funéraire et de trois lettres gravées sur le seuil d'une autre chambre.

Le domaine des graffitis rupestres qui paraît très riche reste à recenser.

1 - L'origine

Il a été longtemps admis que l'écriture libyco-berbère dérivait du phénicien, sans que l'on ait réussi à préciser comment ! Plusieurs signes semblent communs aux deux écritures, c'est là un fait. Force est d'admettre cependant que des différences importantes demeurent inexpliquées :

– La forme des signes : tandis que le libyco-berbère est géométrique, anguleux, le phénicien est beaucoup plus « souple ».

– Le sens de l'écriture est aussi une différence à noter : le phénicien s'écrit horizontalement et de droite à gauche, le libyque est vertical et se présente de gauche à droite.

– La question de l'origine de l'écriture du libyco-berbère est d'autant plus difficile que nous ne disposons que de très peu de textes datés.

ve de la société au IIe siècle av. J.-C.

– l'ancienneté de cette écriture et sa longévité ; le fait que l'on écrive encore et par endroits de nouveau (10) en tifinagh est à relever.

– l'existence même de cette écriture est un apport. Elle montre, au cas où le doute subsisterait dans l'esprit de certains, que les populations autochtones ne vivaient pas à l'écart des bouleversements civilisationnels que connaissait la région au 1er millénaire avant J.-C.

Signe	Valeur sud -arabe	Valeur libyque de Dougga
X	t	t
⋛	š	s
1	g	g
⊓	d	b
ͻ	m	r

Tableau 1
Tableau comparant les écritures libyque et sud-arabe

2 - L'apport du libyque

S'agissant de textes répétitifs, pour la plupart funéraires et surtout très courts, il a pu sembler que les inscriptions libyques étaient d'un apport négligeable sinon nul. Restent toutefois ces quelques évidences :

– c'est aux textes libyques que nous devons le peu de renseignements que nous avons sur la langue libyque.

– il est utile de rappeler la riche onomastique libyque qui nous est parvenue grâce aux textes libyques.

– les bilingues de Dougga apportent nombre d'informations touchant à l'organisation politique et administrati-

Les alphabets libyques

Dès le XIXe siècle, les contrastes dans la forme, le nombre et la valeur des signes ont amené les spécialistes à faire la distinction entre un alphabet « oriental » et un autre « occidental ». Cette division, certes pratique, devînt avec le temps et le hasard des découvertes trop schématique pour être maintenue.

Il y a, en fait, plusieurs alphabets et ceci pourrait s'expliquer par différents facteurs :

a / La chronologie : donc nous nous trouverions en présence de plusieurs états d'une même écriture.

b / La géographie : le phénomène de la régionalisation de la zone semble

Fig. 11
Fragment d'inscription libyque de la région de Sbiba (Tunisie)


avoir existé de tout temps, dès la préhistoire et surtout à partir du Néolithique, marqué par l'établissement de liaisons maritimes avec le Nord et les Iles et par la naissance du Sahara.

c / Le degré d'influence extérieure, en l'occurrence phénico-punique, que subirent, dès le début de 1er millénaire, certaines régions littorales et, bien plus tard, intérieures ; d'autres zones demeurent d'ailleurs isolées et étrangères à la punicisation.

– L'alphabet de Dougga : fixé grâce aux bilingues découvertes dans cette cité, il compte 24 signes parmi lesquels deux demeurent énigmatiques.

– L'alphabet « oriental » : autour de Dougga, en Tunisie centrale et dans l'est algérien, est attesté un alphabet sensiblement proche de celui de Dougga ; d'ailleurs, ce dernier est utilisé pour transcrire le libyque oriental.

L'écriture est verticale et les textes des funéraires sont courts.

– L'alphabet à chevron : il s'agit là d'une appellation nouvelle ; cet alphabet se caractérise par le signe **V** qui peut avoir une autre orientation.

Il ne se rencontre pas dans l'alphabet « oriental » encore moins à Dougga ; la carte établie par L. Galand montre que cet alphabet couvre une zone géographique très vaste, allant de Volubilis au Kef.

– Y-a-t-il un alphabet « occidental » ou plusieurs ? Au fait qu'il est difficile de distinguer les véritables lettres des signes insolites, dont on ne s'explique pas la présence, s'ajoute une autre difficulté : certains signes reconnus en Algérie sont inconnus au Maroc et réciproquement.



L'ère géographique couverte par cet alphabet ne devrait plus être limitée à la partie occidentale du domaine de l'écriture libyco-berbère puisque les inscriptions du sud tunisien renferment des signes qui se retrouvent en Algérie centrale et au Maroc.

Le problème reste posé. Il est d'autant plus difficile à résoudre que le nombre des inscriptions demeure faible.

– « L'alphabet » saharien, il serait, à ce stade, plus prudent de parler d'écriture saharienne car l'inventaire n'a pas été fait ; cette écriture se présente sous forme de graffitis et d'inscriptions gravés sur des parois rocheuses, parfois associés à des gravures ; ce domaine reste à explorer et à recenser, avant toute conclusion. Ici plus qu'ailleurs, distinguer l'écriture du reste sera la tâche première, après avoir mené un travail de prospection et de documentation, étant entendu que beaucoup d'éléments restent à découvrir.

L'alphabet dit « libyque de Bu Njem » : il s'agit de graffitis découverts en Tripolitaine sur les murs d'un monument daté du IIIe siècle après J.-C. L'inventeur, René Rebuffat conclut sa présentation ainsi : « on peut admettre provisoirement qu'on trouve à Bu Njem une variante des alphabets libyques mais une variante profondément originale… »

La répartition de l'épigraphie libyque

Quelques données générales sont à retenir :

– l'absence d'inscriptions libyques sur le littoral tunisien et dans les cités phénico-puniques du « pays » de Carthage.

– la limitation des inscriptions monumentales à Dougga.

– les bilingues puniques-libyques et latines-libyques ont été découvertes un peu partout dans la zone septentrionale de la région.

1 - La Tunisie

Les textes libyques se concentrent dans le nord et le centre-ouest du pays ; quelques textes ont été découverts dans le sud ; la limite orientale, séparant le domaine libyque du « pays » de Carthage, est approximativement le tracé des fosses phéniciennes.

2 - L'Algérie

Un déséquilibre important apparaît entre l'Ouest, relativement pauvre, et l'Est, riche en épigraphie libyque. C'est dans les monts de la Mejerda qu'ont été découverts la plupart des textes libyques. Il est intéressant de noter que Cirta, capitale et ville numide par excellence, n'a pas encore fourni de textes libyques. Alors qu'on aurait pu s'attendre à des similitudes entre Cirta, Dougga, Siga, Thagast et d'autres villes, il s'avère pour le moment, pour ce qui est du domaine de l'écriture, qu'il n'en est rien.

3 - Le Maroc

Le cas du Maroc doit être abordé avec précaution car le nombre relativement limité des découvertes diminue la portée des conclusions. Il est malgré tout possible de retenir que la limite sud des découvertes est l'oued 'Um er-Rabî', que l'on constate une relative concentration dans le nord du pays et, pour finir, que les deux stèles libyques découvertes sur le littoral sont des bilingues puniques-libyques provenant de Lixus.

La datation

Il est nécessaire de noter la rareté des textes libyques datés. Rappelons à titre indicatif *RIL2*, datée de « l'an dix du règne de MICIPSA » soit en 138-137 avant J.-C. ; sont aussi possibles à situer chronologiquement, même si la fourchette peut paraître trop large, les bilingues, qu'ils soient libyque-punique, libyque-néopunique ou libyque-latin. Le recours au contexte et l'étude du support peuvent en effet aider à situer dans le temps certains textes. Il est évident, là aussi, que la prudence est de rigueur. L'exemple de l'inscription des Azib n'Ikkis mérite d'être rappelé : pour Camps : « […] même en rajeunissant à l'extrême le contexte archéologique, cette inscription nous paraît bien antérieure au VIe-Ve siècle av. J.-C. ».

Tableau 2
Alphabet libyque de Dougga

Valeur	Libyque oriental vertical	Libyque de Dougga Horizontal
B	⊙	⊙
G	⥣	⥢
D	⊏	⊓
W	||	=
Z		ᗰ
Z	I	H
Z	—	—
T	||||	⤚
Y	ϟ	Z
K	⥣⥣	⥢
L	=	||
M	⊔	⊐, ⊃
N	|	|
S	⧖	⧖
F/p	⧖, ⋈	⧖
Q		÷
R	O	O
Š	Ш, W	≷
T	+, X	+
Ç	T	⊢
T		⊐
H	|||, ≡	≡

Le décor des *haouanet* : une forme d'écriture

Par Mansour Ghaki

Parce qu'il raconte une vie, celle du défunt, ou parce qu'il nous renseigne sur les mentalités d'un groupe à un moment donné de son histoire, le décor transmet un message. Ce mode d'expression remonte au Néolithique, ancienneté que les fresques du Tassili illustrent parfaitement. Partout en Afrique du Nord, et encore aujourd'hui, se rencontrent des gravures et des peintures à l'ocre, toutes ne sont pas préhistoriques : le décor des *haouanet*, chambres funéraires creusées sur les flancs des collines, datent de la période historique, principalement de la deuxième moitié du premier millénaire. Le lien entre le décor préhistorique et celui dont nous sommes plus proches dans le temps, réside dans le choix des thèmes, dans la symbolique et dans le rendu souvent « naïf ».

Le décor des *haouanet* est à la fois riche, éclectique et difficile à interpréter, d'où la nécessité de le « classer » en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une approche d'ordre pratique qui ne préjuge pas de l'interprétation ; la lecture ne se faisant que dans un deuxième temps, et avec la prudence requise, ne serait-ce que parce que les données disponibles sur le monde libyque demeurent limitées. Il y a souvent une part de subjectif dans l'interprétation et la tendance à voir du « cultuel » partout ne nous paraît pas toujours justifiée.



Fig. 12
Rangées de postes, de carrés et de rosaces, *Hanout* de Ben Yasla, Bizerte - Tunisie

Le classement peut être divers selon l'approche et la priorité donnée à tel aspect par rapport à d'autres. Il ne peut être qu'arbitraire car il ne tient pas compte de la mentalité des « usagers ». Il en résulte la nécessité d'atténuer à la fois les interprétations et les analyses. Il arrive en effet souvent qu'elles divergent.

– Un classement possible serait basé sur les types de procédés utilisés. Le décor des haouanet est soit peint, soit gravé, soit réservé lors du creusement de la chambre. Cette approche ne peut être d'un grand secours, surtout à partir du moment où l'on remarque qu'un même thème peut être gravé, peint ou réservé et que dans une même chambre, il arrive que l'on rencontre deux procédés différents. Il n'y a donc pas, semble-t-il, de choix de procédé déterminé par le temps, l'espace ou tout autre facteur. La technique pose aussi un problème ; les outils utilisés n'ont

pas été trouvés, les traces laissées par le creusement sont celles de la finition, il s'agirait d'un outil large de 1 à 2 centimètres et qui permettait de débiter par petits bouts, un peu comme procède le menuisier ou l'ébéniste. Ces traces se retrouvent aussi bien à Latrech qu'à Ben Yasla, nécropoles relativement éloignées l'une de l'autre. Quand il s'agit de peinture, c'est l'ocre ferrugineuse, naturelle et liquéfiée qui est appliquée sur la paroi poreuse qui absorbe le liquide et la couleur. Rares sont les peintures bi-chromes, et quand elles existent, comme à Jbel Zabouj et Ben Yasla, il s'agit des couleurs ocre et noir.

– Le décor pourrait être partagé en deux selon qu'il est extérieur à l'espace funéraire (façade du *hanout*) ou intérieur (parois de la chambre). Il n'y a pas de peinture à l'extérieur – du moins n'a-t-elle jamais été signalée – mais un décor réservé ou gravé. Fait exceptionnel, à Ben Yasla, un personnage a été réservé lors du creusement sur le pied droit de la baie d'accès et à Sidi Zid, l'entrée d'un *hanout* est flanquée de deux sphinx assis. Le reste du décor extérieur est essentiellement architectonique.

– Un décor peut être « étranger » ou autochtone, d'où la possibilité d'un classement basé sur l'origine du décor. Camps classe le décor géométrique, les représentations de la faune et les scènes de la vie quotidienne dans les thèmes autochtones ; pour lui, une partie du décor est d'origine indéterminée, elle englobe « surtout des personnages à tête d'animal ». Ce classement n'est pas toujours évident ; peut-on qualifier d'étranger un décor « adopté » par les autochtones, reproduit volontairement, parfois même « réinterprété » et assimilé au point de lui faire subir une évolution. L'origine « étrangère » peut être ancestrale, enracinée dans le temps, au point que son adaptateur la considère comme sienne. L'emprunt aux civilisations voisines se limitait à l'époque à trois sources : les données hellénistiques, égyptisantes et puniques. La difficulté réside dans le fait que les données puniques renferment dans leurs composantes de l'égyptisant et l'hellénistique et qu'il ne soit pas toujours facile de démêler le tout. Comme c'est avec les phénico-puniques que les autochtones ont eu le plus de contacts, il n'est pas surprenant de constater que l'essentiel de l'influence est phénico-punique. Certaines similitudes entre les décors de *haouanet* et ceux des tombes puniques en sont la preuve.



Fig. 13
Rangées de postes, de carrés et de rosaces, Hanout de Ben Yasla, Bizerte - Tunisie

– Le décor peut aussi être classé par thèmes : motifs géométriques, décor végétal, représentations de la faune, scènes pastorales, de navigation, motifs architecturaux, scènes cultuelles, etc. (c'est là l'approche la plus pratique bien qu'elle tende à isoler les thèmes les uns par rap-

port aux autres, il faut essayer d'établir des liens entre différents thèmes utilisés dans une même nécropole et, par ailleurs, tenir compte du fait que le décor riche et varié d'une chambre n'est pas nécessairement l'œuvre d'une même personne, ni, non plus, le fruit d'un moment unique. Le fait que les *haouanet* étaient réutilisables multiplie la probabilité qu'il y ait eu plusieurs intervenants à des moments différents, concernant la peinture et la gravure, le décor réservé étant lié au creusement des *haouanet*.

1. Le décor architectonique

Il arrive qu'il soit extérieur à la chambre : l'entrée du *hanout* est parfois dotée d'une feuillure moulurée, parfois d'un fronton. Le décor intérieur peut être peint, gravé ou réservé lors du creusement de la chambre et, dans ce dernier cas, il est un élément important de datation du *hanout* lui-même. On rencontre aussi bien des entablements, parfois avec gorge égyptienne claire, que des composantes d'un ordre architectural : base, colonne et chapiteau ionique, colonne et chapiteau dorique, imitation difficilement identifiable, esquisse, bourrelet évoquant une colonne, etc. A Latrech, une dizaine de *haouanet* ont conservé ce type de décor.

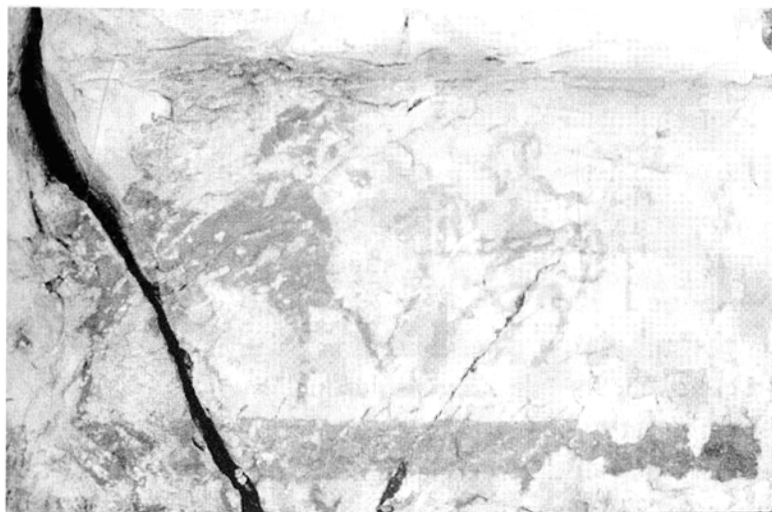


Fig. 14
Scène de chasse
Le cheval sauvage est disproportionné par rapport au chasseur et à sa monture - l'idée serait de valoriser encore plus les mérites du personnage évoqué. (Jbel Zabouj - Tunisie).

2. Le décor sculpté figuratif

Deux exemples sont à retenir : le personnage sculpté sur le côté droit de la baie d'accès d'un hanout à Ben Yasla et la sphinge aux « pieds palmés » à Sidi Zid. Ce type de décor est relativement rare.

3. Les scènes

a / Les scènes de chasse qui peuvent être représentées par l'image d'un animal seul, par un personnage enfonçant sa lance dans un animal ou brandissant son couteau et manifestant sa joie devant un animal en sang, genoux à terre. A Ben Yasla et sur la paroi latérale gauche d'un *hanout*, un cavalier affrontant un cheval à la taille disproportionnée par rapport au reste de la scène et qui semble être un cheval sauvage, pourrait représenter une scène de dressage.

b / Les scènes de lutte entre deux individus, mais aussi scènes d'affrontement entre un animal et un personnage ; c'est le cas d'un personnage « affrontant » un serpent, attesté à Latrech. Ce type de présentation se prête aux lectures que l'on pourrait qualifier de « cultuelles » : le serpent peut être une source de danger réel ou imaginaire, il symbolise une force du mal contre laquelle il faut se prémunir.

c / Sont diverses les scènes de la vie quotidienne qui évoquent le quotidien du défunt (du temps de son vivant) ou encore le quotidien commun au mort et au « peintre ». Elles pourraient aussi

constituer des évocations de la vie du défunt et de ses exploits, peut-être cherchait-on à pérenniser les moments forts de sa vie. Les scènes nous disent qu'il était un bon laboureur, un propriétaire terrien, un bon cavalier, possédant des chevaux, etc., la scène de labour de Latrech est complète : elle représente un personnage posant une main sur une structure géométrique faite de deux trapèzes de différentes dimensions, devancée par un couple de bovins ; la scène pastorale est composée d'un chien et de trois animaux difficilement identifiables mais on pourrait supposer qu'il s'agit de caprins, etc.

d / Les scènes mythologiques sont rarissimes. Un seul cas nous semble être clair : la scène de lutte entre un centaure et un personnage armé d'un objet long rappelant la lance. Cette scène a la particularité d'être bi-chrome, rouge et noir. Elle est d'ailleurs accompagnée d'un décor très riche : peut-être un gros serpent, une bande faite de carrés peints et réservés, une rangée de rosaces peintes dans des cercles réservés. La paroi renferme des fauves assis, une scène de chasse opposant un fauve et un bovin ; la niche est flanquée de félins, etc. ; la richesse du décor et sa diversité donnent l'impression qu'il s'agit de plusieurs évocations. Sont-elles contemporaines ? Il y a, à première vue, une sorte de « mise en page » qui laisserait croire que le tout a été fait à un moment unique, peut-être par un même individu.

e / Les représentations marines : plusieurs fois, un simple bateau est figuré sommairement ; le cas de kef el-Blida demeure unique : un bateau, les voiles déployées, avec à son bord des soldats munis de javelots et de boucliers ; à l'avant, un personnage portant un casque à plumes, un bouclier d'une main et brandissant une bipenne avec l'autre, il s'attaque à un individu représenté horizontalement comme s'il était en fuite à la nage.

4. Le décor géométrique

Ce type de décor se retrouve aussi sur d'autres supports tel que la céramique ; il témoigne du sens artistique des autochtones, mais il n'est pas exclusif ; les représentations humaines et animales sont au moins aussi courantes, sinon plus.

a / Les bandes sont parfois pleines. Elles peuvent être faites de triangles pleins et réservés, opposés et alternés ; bandes faites de carrés alternés, pleins et réservés en damier ; bandes à l'intérieur desquelles ont été réservés des cercles, etc. Ces bandes peuvent courir sur toutes les parois de la chambre.

b / Les traits quadrillent les parois de la chambre et les divisent en quadrilatères ; il arrive qu'un trait unique fasse le tour de la chambre ou se limite à diviser une paroi en deux. Quand ces traits divisent le plafond et évoquent les traverses, on pourrait y voir une évocation de l'habitation, par contre, quand un trait parallèle au sol court tout le long d'une ou de plusieurs parois, l'explication devient malaisée.

Ce type de décor pourrait être là dans un but esthétique, peut-être cherchait-on à égayer un espace par définition triste, il n'est d'ailleurs pas impossible que l'évocation, par certains traits, de l'espace des vivants s'inscrive aussi dans le prolongement de ce constat.

5. La symbolique

Elle est diverse : disque, croissant, étoile, signe anthropomorphique appelé « signe dit de Tanit », main, sans compter les représentations difficiles à identifier, comme les trois traits ornant la paroi du fond d'une niche ou la série de traits qui s'entrecoupent et qui font penser à une échelle. Il faut noter, à ce propos, que certaines représentations que nous saisissons au premier degré peuvent très bien, dans l'esprit du « peintre », avoir un caractère allusif qui nous échappe. Nous ne sommes même pas sûrs que le symbole garde sa signification originelle. Il semble clair qu'une partie de cette symbolique est « empruntée » à la représentation phénico-punique.

Le décor des *haouanet* demeure un élément important pour saisir un tant soit peu le comportement des autochtones dans un espace funéraire ; en « dessinant », ils nous aiguillent dans notre analyse des faits funéraires. Il arrive qu'on se retrouve devant des représentations simples, un homme à cheval, une procession d'animaux, un gibier, une scène de labour, etc. La difficulté d'interprétation est dans ce cas plus grande ; prendre le dessin « au premier degré » peut sembler réducteur, mais le « surinterpréter » pour y voir systématiquement une manifestation cultuelle nous paraît dangereux. Le caractère religieux semble marquer certaines fresques telles celle de Ben Yasla où l'on voit un personnage attaquant un centaure ou les représentations de mausolées-tours surmontés d'un volatile, ou encore certains symboles comme le signe dit de Tanit gravé sur l'entrée d'un *hanout* à Sidi Zid. Une partie importante du décor des *haouanet* nous semble être là pour évoquer la vie passée du défunt.

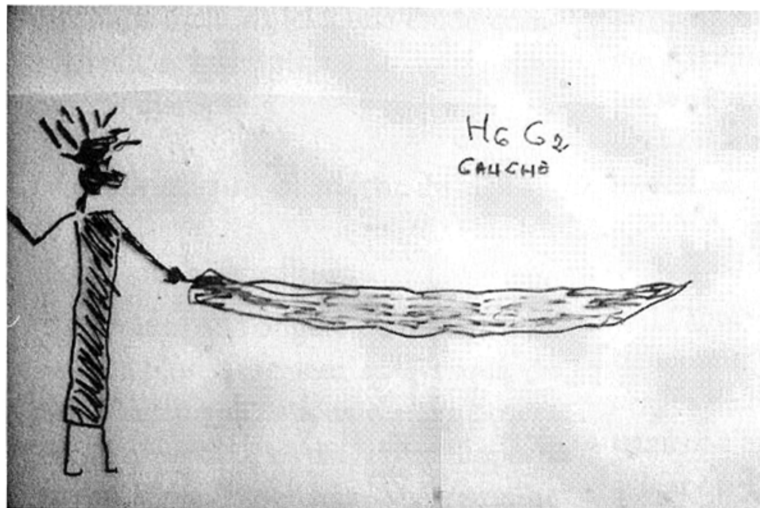


Fig. 15
Chasseur portant une coiffe et un masque « tête de cervidé » et muni d'un objet difficilement identifiable [une arme aux dimensions exagérées ?]. (Sidi Mhamed Latrech - Tunisie)